

# BIEN APPRÉHENDER VOTRE DÉMARCHE CARBONE

**L'action des entreprises est essentielle dans la lutte contre le changement climatique.** Des entreprises qui souhaitent agir se tournent vers la compensation carbone, avec pour certaines une ambition d'atteindre la neutralité carbone. Si ce processus est vertueux quand il est bien mené et quand il vient en complément d'actions de réduction, il présente aussi des limites et des points de vigilance dont il faut avoir pleinement conscience pour en faire bon usage.

Par ailleurs, il est important de noter que ce sujet, en pleine évolution, voit émerger de nouvelles approches qu'il importe de considérer.

**Dans cette optique, Reforest'Action vous propose quelques éléments de compréhension et de clarification autour de la compensation et de la neutralité carbone.**



# LA COMPENSATION CARBONE, C'EST QUOI EXACTEMENT ?

Le principe de la « compensation carbone », c'est d'essayer de contrebalancer les émissions de gaz à effet de serre (GES) induites par une activité en finançant d'autres activités qui séquestrent du CO<sub>2</sub>, ou évitent l'émission de GES.

Ce principe fait aujourd'hui référence à différents processus qu'il convient de distinguer. Il y a d'une part ceux qui relèvent du marché dit réglementé ou de conformité, et d'autre part ceux qui relèvent du marché volontaire.

- **Le marché réglementé**, issu du protocole de Kyoto de 1997 et inscrit dans l'Accord de Paris de 2015, impose des limites en termes d'émissions de GES aux États qui en sont signataires, et à leurs secteurs de production les plus polluants. Les entreprises concernées par ces limitations sont contraintes de réduire leurs émissions, et de compenser leurs émissions excédentaires, le cas échéant. Ce marché est encadré avec des prix réglementés.
- **Le marché volontaire**, destiné aux entreprises qui ne sont pas soumises à des contraintes réglementaires mais qui souhaitent agir sur la base du volontariat.

Nous nous intéressons ici à la compensation carbone volontaire.

Dans le cas de figure le plus commun, l'entreprise s'adresse à un opérateur spécialisé auprès duquel elle acquiert des « crédits carbone » correspondant au volume (en Teq CO<sub>2</sub>) des émissions de gaz à effet de serre qu'elle souhaite compenser. La somme versée à cette fin contribue au financement d'un projet dont l'objectif principal est d'éviter des émissions de CO<sub>2</sub> et/ou de séquestrer du carbone.

La compensation carbone volontaire n'est pas réglementée mais soumise à des bonnes pratiques qu'il convient de respecter pour être identifié comme un acteur responsable et conscient des enjeux.



## LES POINTS CLÉS DE LA COMPENSATION CARBONE

Un crédit carbone correspond à l'équivalent d'une tonne de CO<sub>2</sub> évitée ou séquestrée grâce au projet. Les « crédits carbone vérifiés » émanent de projets vérifiés et enregistrés par des standards internationaux tels que VCS ou Gold Standard.

La bonne démarche en termes de compensation carbone s'articule autour de 3 actions :



MESURER SES  
ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>

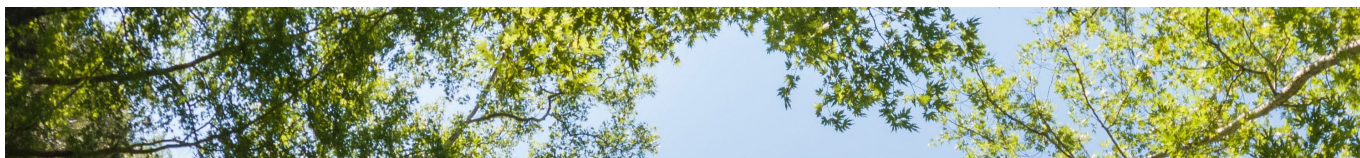


RÉDUIRE SES  
ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>



COMPENSER SES  
ÉMISSIONS RÉSIDUELLES





## LES BÉNÉFICES DE LA COMPENSATION CARBONE

La compensation carbone volontaire, si elle est bien menée, est un mécanisme vertueux qui permet aux organisations (et aux individus) de contribuer à la transition bas carbone à l'échelle mondiale et aux Objectifs de Développement Durable des Nations unies. En effet, outre leurs avantages « carbone », les projets de compensation carbone permettent de participer à la solidarité internationale en générant des co-bénéfices économiques, sociaux et environnementaux comme par exemple la réduction de la pauvreté, la protection des sols et de la biodiversité, la ressource en eau ou alimentaire...

## LES LIMITES DE LA COMPENSATION CARBONE

Elle n'est pas une solution climatique miracle, et elle peut facilement être un piège à greenwashing. En effet, le risque avec la compensation carbone est de laisser penser qu'on peut s'abstenir de réduire prioritairement ses émissions, et de donner une impression d'absence d'impact négatif après compensation. C'est avant tout un problème de sémantique qui porte à confusion.

- **Le terme « Compenser »** connote l'idée que si l'intégralité de mes émissions sont compensées, cela fait zéro (neutre) et peut suggérer une absence d'impact négatif.
- **Le terme « Crédit »** connote le droit à émettre du CO<sub>2</sub> et peut inciter à se défaire de ses propres responsabilités en termes de réduction.

*Par exemple : une entreprise qui achèterait des crédits carbone à hauteur de ses émissions pourrait considérer qu'elle est « neutre en carbone ». Et pourtant cela ne dit rien de ses efforts réels en matière de réduction. Elle peut même se prétendre neutre en carbone tout en ayant accru ses émissions au cours des dernières années, uniquement en achetant plus de crédits.*

Toute entreprise qui se place dans une démarche de compensation sans une réduction ambitieuse de ses propres émissions, se place dans une démarche qui manque de cohérence et de sens.

## LES RECOMMANDATIONS DE REFOREST'ACTION EN MATIÈRE DE COMPENSATION CARBONE

- **Articuler sa démarche de compensation autour des 3 actions : mesurer, réduire, compenser**, et mettre en œuvre des actions ambitieuses et continues en matière de réduction d'émissions.
- **Apporter un maximum de transparence** au niveau des actions menées pour générer de la confiance plutôt que de la méfiance.
- **Être vigilant sur sa communication.** L'usage d'une certaine sémantique participe à générer des messages tronqués qui peuvent remettre en cause la légitimité de l'action. Veiller à respecter les règles de bonnes pratiques de communication en matière de compensation carbone (référez-vous pour cela à notre guide de bonnes pratiques).



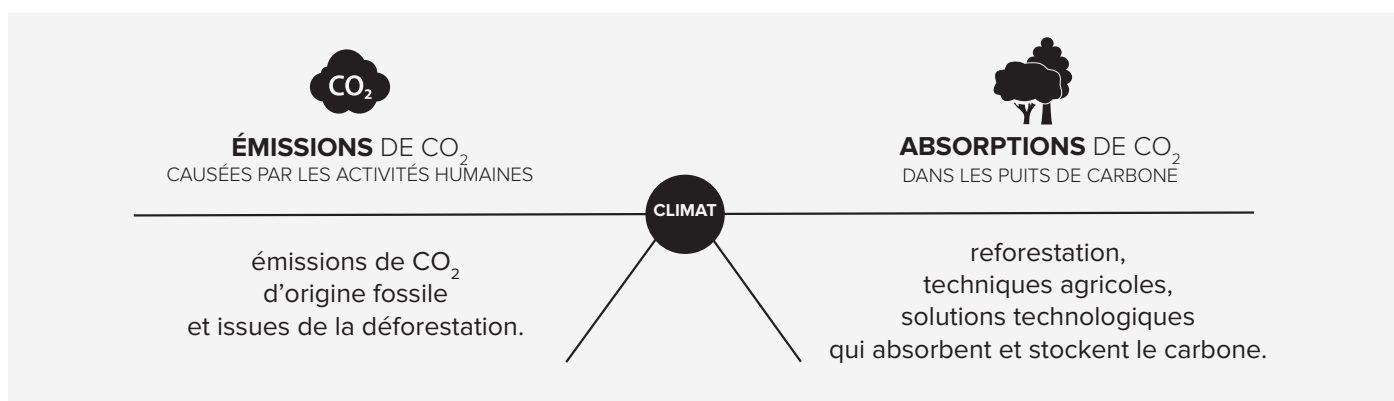
Nous vous invitons à aller plus loin en considérant la compensation carbone comme une façon d'accélérer la transition écologique et non pas comme une façon d'annuler son empreinte. Dans cette optique, nous vous recommandons de préférer les termes de « contribution à la neutralité carbone globale » plutôt que « neutre en carbone », et de « contribution pour le climat » plutôt que « compensation carbone ».

# BIEN COMPRENDRE LES ENJEUX CARBONE ET CLIMAT

La compensation carbone est perçue le plus souvent par les entreprises comme le moyen complémentaire à la réduction de leurs émissions pour atteindre leur neutralité carbone. Or, cette notion de « neutralité » à l'échelle des entreprises ne peut être une réponse unique à la hauteur du défi de neutralité carbone fixé par l'Accord de Paris qui elle, est définie à l'échelle planétaire.

Pour bien comprendre, revenons sur l'enjeu climat et la notion de neutralité carbone.

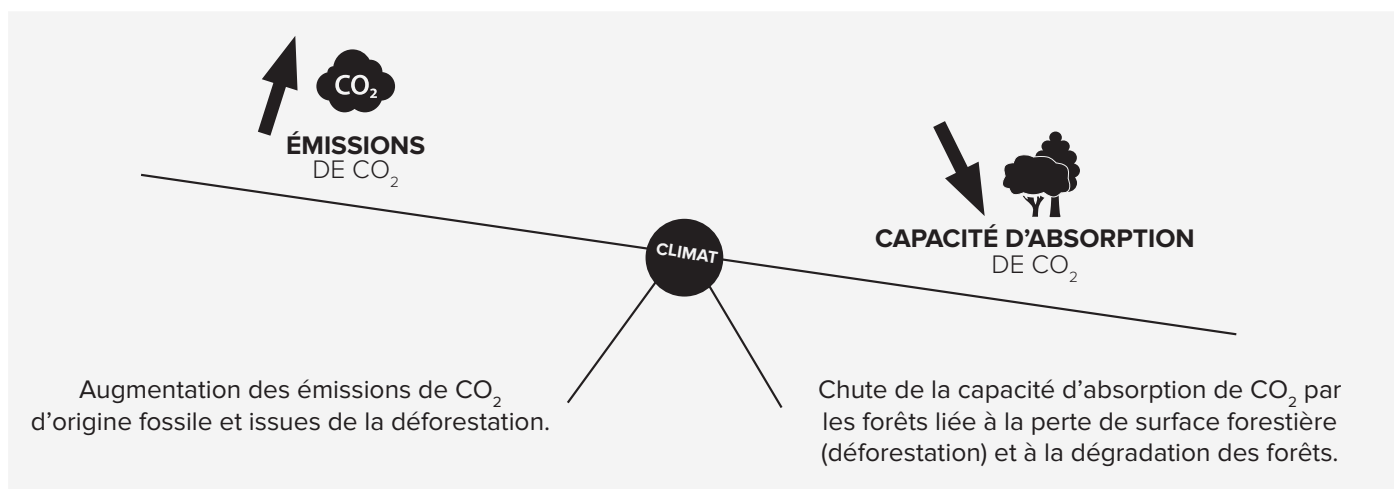
La seule neutralité carbone qui soit rigoureusement définie par la science est planétaire et collective et se définit comme un équilibre entre :



Retirer autant de CO<sub>2</sub> de l'atmosphère que l'on en émet chaque année est le seul moyen de stopper l'accumulation de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère et de stabiliser les températures.

Si la forêt, premier puits de carbone terrestre, a des pouvoirs immenses, ils n'en sont pas pour autant illimités ! Alors que déforestation et dégradations forestières gagnent du terrain dans le monde, on compte pourtant sur les forêts pour absorber des émissions croissantes de CO<sub>2</sub>.

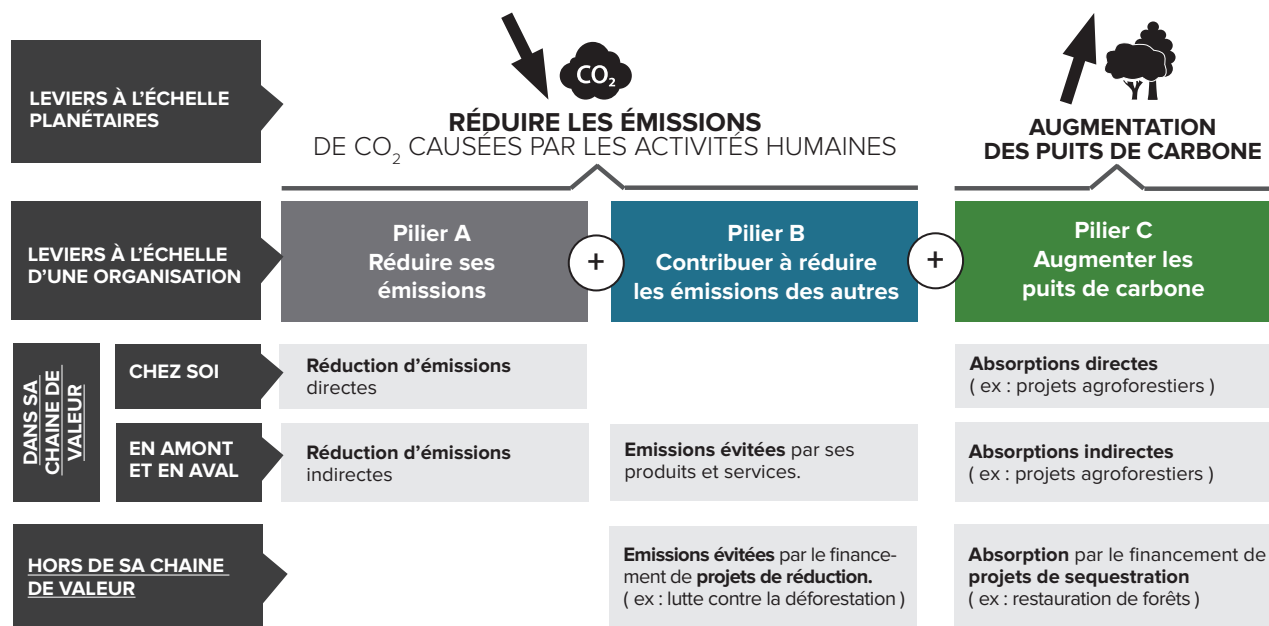
Situation en 2020 :



Pour retrouver un équilibre acceptable entre émissions et absorption de CO<sub>2</sub>, il est indispensable et incontournable de passer par la réduction de nos émissions, combinée à l'augmentation des puits de carbone. **Il ne s'agit pas d'agir sur l'un ou l'autre, ni sur l'un puis l'autre, mais bien sur l'un ET l'autre.**

# RECONNECTER AVEC L'OBJECTIF DE NEUTRALITÉ PLANÉTAIRE

Passer d'une logique de « compensation » à une logique de « contribution » ! C'est ce que propose le Cabinet Carbone 4 avec son approche *Net Zéro Initiative*, soutenue par Reforest'Action et qui propose de décliner l'action mondiale à l'échelle de l'entreprise. Cette approche invite chaque organisation à considérer 3 piliers sur lesquels il est nécessaire d'agir.



Dans cette approche, on ne compense plus, on contribue ! L'enjeu n'est plus la simple neutralité carbone de l'entreprise, mais la contribution à un principe cohérent et plus collectif : celui de la neutralité carbone globale, qui permet d'appréhender les enjeux carbone de façon plus juste. Cette approche incite notamment à comprendre comment s'améliorer dans sa chaîne de valeur.

**POUR ALLER PLUS LOIN >> [Référentiel Carbone 4 pour une neutralité carbone collective](#)**

## QUELS TYPES DE PROJETS POUR CONTRIBUER À LA NEUTRALITÉ CARBONE GLOBALE ?

### 1. Des projets de réduction d'émissions >> émissions « évitées »

Mise en œuvre de projets qui doivent permettre d'éviter des émissions de GES par rapport à un scénario de référence qui correspond à la quantité de GES qui aurait été émise en l'absence du projet.

*Exemple d'un projet de déforestation évitée : la déforestation relargue du CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère ; en mettant en œuvre des actions de préservation de la forêt, on évite des émissions.*

### 2. Des projets de séquestration d'émissions >> absorption ou émissions « négatives »

Mise en œuvre de projets qui doivent permettre d'absorber du CO<sub>2</sub> et de le stocker durablement.

*Exemples :*

- Projets de reforestation / boisement et utilisation du bois de construction.
- Projets agroforestiers destinés à augmenter la capacité de stockage carbone par les sols agricoles.
- Projets de restauration des écosystèmes côtiers et des zones humides.





10 rue Jacques Daguerre,  
92500 Rueil-Malmaison  
01 86 22 04 80  
[www.reforestaction.com](http://www.reforestaction.com)  
[contact@reforestaction.com](mailto:contact@reforestaction.com)

